

Saison 2022

CONTRAT DE SAILLIE EN IAF POUR L'ETALON

FLAMBUSARD D'ALBAIN

L'ACHETEUR :

Demeurant :

Téléphone :

Mail :

Agissant en qualité de : Propriétaire et l'ensemble des co-proprétaires ou représentant dûment mandaté par le propriétaire et l'ensemble des copropriétaires pour prendre toute décision et signer en son nom ;

De la jument : Nom :

N°sire :

LE VENDEUR :

Alexis BOUILLOT-Élevage d'Albain

50, impasse de Viennette

71440 MONTRET

06 88 97 03 90

L'acheteur achète au vendeur de la semence de l'étalon FLAMBUSARD D'ALBAIN aux conditions suivantes :

CONDITIONS DE MONTE POUR IAF

●L'étalon fera la monte en IA frais au sein de l'Elevage d'Albain à Montret (71 440). Au cas où l'étalon ne pourra pas être présent, de la semence congelée sera utilisée sans surcoût.

●Les chaleurs doivent être suivies afin de déterminer par échographie le moment optimal d'insémination et l'ovulation sera déclenchée.

●La jument doit être présentée en bon état général et gynécologique, vermifugée et **vaccinée** (grippe obligatoire, rhinopneumonie fortement recommandée), et présentée avec son **document d'accompagnement**. Toute jument ne remplissant pas ces critères, ou présentant un comportement dangereux pourra être refusée.

●Les frais d'insémination, de pension, de suivis gynécologiques, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

●Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'acheteur après encaissement du solde, le chèque étant émis à la réservation (non encaissé avant la naissance du poulain).

CONDITIONS TARIFAIRES

● **Frais techniques**200 euros HT (+ TVA 10%)

(à régler à la réservation)

● **Solde de saillie au poulain vivant**1000 euros HT (+ TVA 10%)

(chèque à la réservation, encaissé à la naissance du poulain)

Je soussigné(e) :

Je m'engage à régler les frais des prestations demandées.

Fait en double exemplaire le.....à.....

LE VENDEUR

L'ACHETEUR